



## **Notice d'information photoréjuvenation laser**

### **But et rythme du traitement :**

Le remodelage cutané consiste à obtenir, au moyen d'un laser de basse énergie ou d'une lumière intense pulsée, une action thermique limitée au derme superficiel et moyen, tout en préservant l'épiderme par un système de refroidissement. Le but est d'atténuer les signes du vieillissement solaire (taches, élastose et rides superficielles) et les cicatrices.

Cette action thermique conduit à une réaction inflammatoire, suivie d'une activation et d'une prolifération des fibroblastes à l'origine de la formation du collagène. A terme, les résultats attendus sont un remodelage du derme avec amélioration de la couleur, de la texture et de la souplesse cutanée.

Le traitement est réalisé en ambulatoire au cabinet du docteur Roux, en 4 à 6 séances, espacées de un mois environ, sans aucune anesthésie ou après application de crème Emla® selon les cas.

### **Douleur :**

Elle peut être présente en fin d'intervention. Il s'agit d'une sensation de légèreté qui devra moduler la puissance du laser.

### **Suites immédiates :**

Immédiatement après le traitement, la peau est légèrement rouge. Il peut y avoir une sensation de coup de soleil et un léger gonflement pendant quelques heures.

### **Complications:**

Des complications telles qu'hyperpigmentation ou brûlures du premier voire du deuxième degré superficiel sont possibles mais rares, surtout en cas de peau bronzée.

Des réactions gênantes pouvant se produire avec certains médicaments (Roaccutane®), tout traitement médicamenteux en cours ou commencé pendant le traitement laser doit être signalé au docteur Roux.

### **Absence de cotation de cet acte médical dans la nomenclature de la sécurité sociale :**

Ce traitement n'est pas remboursé par la sécurité sociale. Le prix varie en fonction du laser utilisé et de la surface traitée. Aucun arrêt de travail ne peut être délivré par le dermatologue pour ce traitement à visée esthétique.